

19 - Charte de partenariat pour la qualité de l'emploi et de la formation dans le cadre de la première ligne de tramway de l'Agglomération de Besançon 2010-2014

Mme TISSIER, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : La construction du tramway de Besançon assurée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en qualité de maître d'ouvrage doit permettre aussi de faire connaître et de valoriser auprès du jeune public et de leurs parents les métiers de ces secteurs et les parcours de formation associés.

Une charte a été rédigée à cet effet. La volonté des signataires est que ce chantier bénéficie à l'emploi local et en particulier aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et plus particulièrement **les habitants des quartiers de la géographie prioritaire et les publics en insertion éloignés de l'emploi.**

Sont signataires de cette Charte :

✘ LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

- L'Etat
- La Région Franche-Comté
- Le Grand Besançon
- Le Département du Doubs
- La Ville de Besançon et son CCAS
- La Fédération des Travaux Publics de Franche-Comté

✘ LES ACTEURS DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

- Pôle emploi
- Le PLIE
- La Mission Locale
- Cap Emploi
- L'OPCA de la Construction
- Le PRADIE
- Le GEIQ BTP (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification).
- PRISME (Professionnels de l'Intérim Services et Métiers de l'Emploi) et les agences d'emploi adhérentes.

L'objet de cette charte est d'associer tous les partenaires concernés par l'emploi et la formation sur le territoire, à un plan d'actions prenant en compte leur offre de services en vue de satisfaire les besoins en recrutement du chantier TRAMWAY et d'insérer professionnellement des publics en difficulté via la clause d'insertion ou les recrutements de droit commun.

Pour ce faire, les signataires de la Charte souhaitent mettre en commun leurs moyens, engager un travail coordonné et mettre en place des plans d'actions spécifiques pour toute la durée du chantier.

A cet effet il sera mis en place :

- un Comité de pilotage spécifique emploi Tramway dont la co-présidence sera assurée par M. le Préfet du Doubs, M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et M. le Directeur Régional de Pôle Emploi ;

- une cellule emploi Tramway dont le fonctionnement se trouve précisé en annexe 1 de la Charte de partenariat.

La signature de cette charte permettra à la Ville de Besançon de s'engager aux côtés des autres partenaires pour la qualité de l'emploi et de la formation dans le cadre de la première ligne de tramway de l'Agglomération de Besançon.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé :

- à se prononcer sur ce projet,
- à autoriser M. le Maire à signer cette Charte de Partenariat.

«M. LE MAIRE : Je vais redire ce que j'ai dit l'autre jour à l'Agglomération : le tramway est un moyen fort effectivement pour donner une chance à des personnes qui sont loin de l'emploi, de pouvoir faire de la réinsertion, de réapprendre des métiers et entre autres des métiers des travaux publics. Le nombre d'emplois exacts, on ne le connaît pas, la barre est fixée à 7 %, on essaiera même d'aller au-delà. Il y aura également des actions de sensibilisation auprès des entreprises pour faire en sorte que ce tramway permette à un certain nombre de personnes de retrouver un emploi dans ce secteur qui est très porteur actuellement et dans lequel il manque beaucoup d'emplois, le secteur des travaux publics.

M. Pascal BONNET : Juste une explication de vote, on ne va pas refaire le débat du tramway.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas utile, non.

M. Pascal BONNET : On a eu des votes en temps utile. S'agissant de la ligne politique qui profite à l'emploi, nous voterons pour.

M. LE MAIRE : Très bien, je vous remercie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 juillet 2011.